

Sensibilisation sur le port des équipements de protection individuels

Durée :

2 heures

Effectif :

De 4 à 10 participants

Public :

Tout public

Pré-requis :

Aucun

Objectifs :

Sensibiliser l'ensemble du personnel à l'utilité de porter des EPI

Moyens pédagogiques :

Exposé et échanges.

Formateur :

Formateur maîtrisant les méthodes pédagogiques, techniques et outils nécessaires aux formations.

Présentation

Échange sur le port des EPI dans l'entreprise

Les accidents dans l'entreprise

Obligations réglementaires

- Obligations de l'employeur
- Obligations du salarié

Conséquences physiques de l'absence d'EPI

- Absence de gants (coupures...)
- Absence de lunettes de sécurité (plaies oculaires)
- Absence de protections auditives (diminution de l'audition)
- Absence de manchettes
- Absence de masques
- Consignes générales de port des EPI (adaptés, réglés, bon état...)

Les consignes de sécurité générales

- La manutention mécanique au lieu de la manutention manuelle
- Le non encombrement des circulations
- Les moyens de communication de la sécurité (pictogrammes, fiches de poste...)
- Faire remonter les informations

Évaluation

Une attestation sera délivrée à toute personne qui aura suivi la formation d'une façon active et participative.

Nota :

Il est impératif de connaître avant la formation, les EPI utilisés dans l'établissement.